

Bruxelles, le 24 mai 2022  
(OR. fr)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0801(NLE)**

---

---

9351/1/22  
REV 1

**LIMITE**

**AGRILEG 77  
DENLEG 37  
SAN 279  
CONSUM 128  
RECH 263  
MI 415  
FOOD 34**

#### **NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments représentant les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire

---

1. Le règlement (UE) 2019/1381<sup>1</sup> relatif à la transparence et à la pérennité de l'évaluation des risques de l'Union dans la chaîne alimentaire a modifié les dispositions du règlement (CE) n° 178/2002<sup>2</sup>, et notamment son article 25, paragraphe 1, relatif à la composition du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).
2. Conformément à l'article 25, paragraphe 1 bis, point c), du règlement (CE) n° 178/2002, le conseil d'administration de l'EFSA comprend quatre membres titulaires et quatre membres suppléants qui disposent du droit de vote et représentent les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2019/1381 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la transparence et à la pérennité de l'évaluation des risques de l'Union dans la chaîne alimentaire, et modifiant les règlements (CE) n° 178/2002, (CE) n° 1829/2003, (CE) n° 1831/2003, (CE) n° 2065/2003, (CE) n° 1935/2004, (CE) n° 1331/2008, (CE) n° 1107/2009, (UE) 2015/2283 et la directive 2001/18/CE (OJ L 231, 6.9.2019, p. 1).

<sup>2</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (OJ L 31, 1.2.2002, p. 1).

3. Le mandat des membres du conseil d'administration de l'EFSA en fonction le 30 juin 2022 expirera à cette date. Les membres du nouveau conseil d'administration doivent être désignés et nommés conformément aux nouvelles règles afin que leur mandat puisse commencer le 1<sup>er</sup> juillet 2022.
4. Le 21 janvier 2022, la Commission a présenté au Conseil une liste de candidats sélectionnés en vue de la nomination des membres susmentionnés<sup>3</sup>.
5. Le 28 janvier 2022, le Conseil a invité le Parlement européen à soumettre son avis au Conseil dès que possible, et au plus tard le 28 avril 2022.
6. Le 2 mars 2022, le Comité des représentants permanents a approuvé la procédure de sélection pour la nomination actuelle<sup>4</sup>.
7. Le 13 mai 2022, à la lumière des indications reçues des délégations et conformément à la procédure de sélection approuvée par le Comité des représentants permanents, le Secrétariat général du Conseil a identifié les candidats faisant l'objet d'un nombre plus élevé de recommandations.
8. Le 18 mai 2022, le Parlement européen a rendu son avis au Conseil<sup>5</sup>.
9. Le Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie) est par conséquent invité à:
  - approuver les représentants énumérés à l'annexe de la présente note;
  - recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments représentant les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9123/22;
  - suggérer au Conseil de décider de publier la décision au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---

<sup>3</sup> 5581/22

<sup>4</sup> 6306/22

<sup>5</sup> 8971/22

**NOMINATION DES MEMBRES TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES  
ALIMENTS REPRÉSENTANT LES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU  
SECTEUR DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

**Nominations en tant que représentants d'organisations de consommateurs pour la période  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026:**

- M<sup>me</sup> Floriana CIMMARUSTI (membre titulaire),
- M<sup>me</sup> Eleni IOANNOU-KAKOURI (membre suppléant).

**Nominations en tant que représentants d'organisations non gouvernementales de défense de  
l'environnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026:**

- M. Xavier GABARRELL DURANY (membre titulaire),
- M<sup>me</sup> Apolline ROGER (membre suppléant).

**Nominations en tant que représentants d'organisations d'agriculteurs pour la période allant  
du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026:**

- M<sup>me</sup> Annette TOFT (membre titulaire),
- M<sup>me</sup> Maira DZELZKALĒJA BURMISTRE (membre suppléant).

**Nominations en tant que représentants d'organisations de l'industrie pour la période allant du  
1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026:**

- M<sup>me</sup> Rebeca FERNANDEZ (membre titulaire),
- M. Dimitrios LADIKOS (membre suppléant).